



Formation EGE06

Prendre en compte Natura 2000 dans un projet d'aménagement

L'étude d'incidence Natura 2000 est une obligation réglementaire pour tout projet soumis à étude d'impact. L'anticipation et la bonne prise en compte de ces aspects réglementaires peuvent conditionner l'aboutissement d'un projet d'aménagement.

Public

- Aménageurs, promoteurs
- Développeur énergies renouvelables (dont éolien)
- Carrier
- Chef de projet / responsable environnement, chargé d'opérations...

Durée : 0,5 jour

Prix (en inter) : 280 € HT
par personne pour le module complet
[Voir nos tarifs dégressifs !](#)

Prix (en intra) : Nous consulter
pour un groupe jusqu'à 10 personnes

Objectifs opérationnels

Compétences finales attendues sur le terrain suite à la formation.

- Définir le réseau N2000
- Déterminer à quel niveau un projet est concerné par la réglementation relative à Natura 2000
- Distinguer les différents niveaux d'évaluation des incidences sur Natura 2000

Contenus

Contexte et réglementation

- Le réseau N2000 : historique, définition, cadre réglementaire...
- N2000 par rapport aux autres dispositifs de protection ou d'inventaire du patrimoine naturel (ZNIEFF, ZICO, Réserve Naturelle, Arrêté de protection biotope...)
- Connaître le principe d'évaluation des incidences et les documents de référence

Étude de cas et application

- Utilisation des outils (DOCOB, Formulaires Standards de Données, ...) et sources de données disponibles (DDT(M), DREAL, ...)
- Etude de cas à partir de projets d'aménagement fictifs :
 - Faut-il faire ou non une évaluation Natura 2000 ?
 - Quel est le niveau de détails nécessaire ?
 - Le projet est-il susceptible d'avoir des incidences notables sur le site ?
 - Si oui, quelles mesures pourraient-être mises en œuvre ?
- Questions / réponses

Formateurs

Auddice environnement

Bureau d'études en environnement, développement durable, biodiversité, sites et sols pollués, transition énergétique.



Delphine CRESPEL

Ingénieur écologue.
Botaniste.
10 ans d'expérience.